

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1374

16 juillet 2009

SOMMAIRE

Administration and Finance Corporation	65952	Ka Finpart S.A.	65908
AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l.	65922	LaSalle UK Property Company III S. à r.l.	65945
Ampacet Investment II S.à.r.l.	65911	LaSalle UK Ventures	65915
Aviapartner Group S.A.	65907	Lesange S.A.	65930
BNP Paribas	65908	Longford Investments S.à r.l.	65908
Bouchard International S.à r.l.	65907	Loran Télécommunications S.A.	65914
Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia	65921	Machines Equipements Trading S.A.	65913
Castiglione Real Estate	65911	Made in Spain	65949
CBH I	65909	Magnum Investments S.A.	65907
CGPA Ré	65914	Medicine In a Bottle S.A.	65926
Chamberley S.A.	65908	Metastore S.A.	65906
Chester & Jones S.à.r.l.	65913	ML Concept S.A.	65906
COLONY BOOC INVESTOR (Lux) S.à.r.l.	65910	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	65907
Colony TBB-III Investor (Lux) S.à r.l.	65910	Natixis-Cape S.A.	65909
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	65937	Neurath S.A.	65911
Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A.	65914	Nova Resources S.à r.l.	65908
Compagnie Piere Holding S.A.	65918	Nova Resources S.à r.l.	65909
Cornerstone City Developments S.A.	65909	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	65915
CorporateMade Luxembourg S.à r.l.	65911	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR	65922
Corporation Financière Européenne S.A.	65952	Pearson Luxembourg N°. 2.	65913
Delfood-Welvaart	65913	Procter & Gamble Financial Services S.A.	65918
Energie Investissements Holding S.A.	65952	Realvir S.A.	65926
European Middle East Investment Corporation S.A.	65912	Residential Initiatives II S.à r.l.	65912
Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l.	65943	RIL II Hampstead S.à r.l.	65912
Fiduciaire Vincent La Mendola, S.à r.l.	65910	Security Capital European Realty Management Sàrl	65936
Financière Privée Holding S.A.	65952	Spartiax Development S.A.	65952
Finial Sàrl	65910	Stepstone Acquisition S.à r.l.	65910
Geoyoung Investment Holdings S.à r.l.	65912	Terrtrade S.A.	65907
HRE Immobilière S.A.	65909	Translink Services S.à r.l.	65906
IKANO Holding S.A.	65948	UL Holdings S.A.	65937
IPIC Luxembourg	65906	Weldpart S.A.	65914
		WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	65948

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 89.033.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077936/10.

(090092539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

ML Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.841.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009078064/11.

(090093229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

IPIC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 18.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078742/10.

(090094314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Translink Services S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
58, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 92931

et

Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A.
Société Anonyme
58, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 13583

en date du 2 septembre 2005 est terminé à partir du 30 avril 2009.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2009.

Maitland Luxembourg S.A.

John Kleynhans

Administrateur délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009080056/23.

(090095345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Magnum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009078779/10.

(090093643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Aviartner Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 109.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081054/10.

(090096233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Terrtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 28, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 44.702.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081055/11.

(090097169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Bouchard International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 80.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081046/10.

(090096396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

01/07/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009080942/13.

(090096047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de BNP PARIBAS ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Ambroise de WAZIERES / Daniel POSTAL

Mandataire sub-délégué / Mandataire sub-délégué

Référence de publication: 2009081028/13.

(090097144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Chamberley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.193.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081056/11.

(090097097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ka Finpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/09.

Signature.

Référence de publication: 2009081048/10.

(090096761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Longford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009081041/10.

(090096238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081042/10.

(090096240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081043/10.

(090096241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081045/10.

(090096412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081047/10.

(090097300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

CBH I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.153.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2009.

CBH I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009081051/14.

(090096246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

HRE Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.761.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/09.

Signature.

Référence de publication: 2009081049/10.

(090096779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009082825/10.

(090097997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

COLONY BOOC INVESTOR (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 96.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082805/10.

(090097680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Stepstone Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009082803/14.

(090097611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Fiduciaire Vincent La Mendola, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082809/10.

(090097778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Colony TBB-III Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 110.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082799/10.

(090097689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

CorporateMade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.281.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 26 juin 2009 que le siège social de la société a été transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 88, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009082831/15.

(090097629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Castiglione Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.875.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 587 du 28 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 JUIL. 2009.

CASTIGLIONE REAL ESTATE

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009082817/15.

(090097859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Ampacet Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.384.

Les Comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henri Sartori

Administrateur

Référence de publication: 2009082784/11.

(090097469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Neurath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.202.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 01/07/2008 n° L080094269.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082680/13.

(090097618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.142.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Residential Initiatives II S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2009082664/14.

(090097460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Le bilan consolidé, le compte de pertes et profits consolidé ainsi que le rapport du commissaire aux comptes au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009082672/11.

(090097569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour RIL II Hampstead S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2009082661/14.

(090097464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Geoyoung Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.330.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, acte publié au Mémorial C no 2526 du 7 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009082626/15.

(090098208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Machines Equipements Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.163.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de MACHINES EQUIPEMENTS TRADING S.A. - RC B 69.163 route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl
LATOUR Claire
Signature

Référence de publication: 2009077466/12.

(090090802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Delfood-Welvaart, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8001 Strassen, 9, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 109.204.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARL LA FIDUCIAIRE SOFIROM
Route de Bigonville 18
L-8832 Rombach - Martelange
Signature

Référence de publication: 2009077453/13.

(090090613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 29 avril 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pearson Luxembourg N°. 2.
Benoît NASR / Signature

Référence de publication: 2009078649/14.

(090094172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.602.

Extrait du procès verbal de l'assemblée général extraordinaire des associés du 15 juin 2009.

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange, et ce à compter du 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009080052/15.

(090094607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 75.228.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.
Bernard & Associés, société civile
Signature

Référence de publication: 2009081052/12.

(090096239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2009081044/13.

(090097302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.753.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
ACSG
Signature
Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2009081094/14.

(090097066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2008

- la cooptation de M. Michel LENOIR, employé privé, 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme Lysiane SCHUMACKER démissionnaire est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2008.

Certifié sincère et conforme
WELDPART S.A.
N. THIRION / S. BOULHAIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009081516/15.

(090097259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009082172/239/12.

(090097772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 118.883.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., a limited partnership incorporated under Dutch law, having its registered office at 1, Locatellikade, NL-1076 A2 Amsterdam, represented by its general partner, ORION INCOME PARTNER B.V., a private limited liability company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at 1 Locatellikade, NL-1076 A2, Amsterdam and registered with the Amsterdam Trade Register under B.V. 1383345 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Bruce C. BOSSOM, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2009,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem of 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 2016 of 27 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118883 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred forty-eight thousand two hundred fifty Euro (EUR 348,250.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred sixty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 360,750.-).

2 To issue thirteen thousand nine hundred thirty (13,930) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twelve point twenty Euro (EUR 12.20) by ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V. and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred forty-eight thousand two hundred fifty Euro (EUR 348,250.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred sixty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 360,750.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirteen thousand nine hundred thirty (13,930) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Bruce C. BOSSOM, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for thirteen thousand nine hundred thirty (13,930) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of twelve point twenty Euro (EUR 12.20) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of three hundred forty-eight thousand two hundred sixty-two point twenty Euro (EUR 348,262.20) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the thirteen thousand nine hundred thirty (13,930) new shares to the Subscriber.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred sixty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 360,750.-), divided into fourteen thousand four hundred thirty (14,430) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant nous Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., une société en commandite régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 1, Locatellikade, NL-1076 A2, Amsterdam, représentée par son associé commandité ORION INCOME PARTNER B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 1, Locatellikade, NL-1076 A2, Amsterdam et inscrite au Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro B.V. 1383345 (l'"Associé"),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Bruce C. BOSSOM, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations sous le numéro 2016 du 27 octobre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118883 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante euro (EUR 348.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à trois cent soixante mille sept cent cinquante euro (EUR 360.750,-).

2 Émission de treize mille neuf cent trente (13.930) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze virgule vingt euro (EUR 12,20) par ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante euro (EUR 348.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à trois cent soixante mille sept cent cinquante euro (EUR 360.750,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre treize mille neuf cent trente (13.930) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Bruce C. BOSSOM, s'est présentée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., précité, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2009 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire treize mille neuf cent trente (13.930) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze virgule vingt euro (EUR 12,20) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de trois cent quarante-huit mille deux cent soixante-deux virgule vingt euro (EUR 348.262,20) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les treize mille neuf cent trente (13.930) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante mille sept cent cinquante euro (EUR 360.750,-), divisé en quatorze mille quatre cent trente (14.430) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: B.C. BOSSOM, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7333. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081957/239/150.

(090097852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Compagnie Piere Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.748.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2009*

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127.330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la Société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Certifie sincère et conforme

Pour COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009081911/25.

(090097219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Procter & Gamble Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 47 route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, registered with the Commercial Register of Geneva under number CH-170-3007610-6,

here represented Mr Rodolphe MOUTON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23rd June, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Procter & Gamble Financial Services S.A.", a Luxembourg société anonyme, having its registered office 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122 755 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on the 15 December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 19 February 2007, number 206. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on 10 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 April 2009, number 875.

The sole shareholder, representing the whole share capital of the Company, then takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to change the corporate purpose of the Company as follows:

"The purpose of the Company is to provide to any Affiliate (as this term is defined below), any and all financial management services including but not limited to treasury management services, currencies management services, interest rate and foreign exchange risk management.

The Company may also provide to any Affiliate (as this term is defined below) any and all financial assistance including but not limited to providing loans, advances, guarantees, raising investments and loans from financial or other institutions.

The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, share certificates, notes, commercial paper or any similar instruments and enter into any credit agreements, note purchase agreements, guarantee agreements, underwriting agreements, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

The Company may finally carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

For the purpose of this clause, the term "Affiliate" means any company of the Procter & Gamble group as well as any company in which a company of the Procter & Gamble group holds, either directly or by way of control, a significant participation."

This change of corporate purpose shall be effective on the day of publication of the notarial deed dated 15 June 2009 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), which shall be carried out on 1st July 2009, regarding the approval of the merger between the Company, as absorbing company and a wholly-owned subsidiary of the Company, Procter & Gamble Financial Services Limited, a private company limited by shares incorporated under and governed by the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Ireland, registered under the number 218616 with the register of companies in Ireland, as absorbed company (hereafter the "Effective Date").

Second resolution:

As a consequence of the preceding resolution, article 3 of the articles of incorporation of the Company shall be amended with effect on the Effective Date as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is to provide to any Affiliate (as this term is defined below), any and all financial management services including but not limited to treasury management services, currencies management services, interest rate and foreign exchange risk management.

The Company may also provide to any Affiliate (as this term is defined below) any and all financial assistance including but not limited to providing loans, advances, guarantees, raising investments and loans from financial or other institutions.

The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, share certificates, notes, commercial paper or any similar instruments and enter into any credit agreements, note purchase agreements, guarantee agreements, underwriting agreements, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

The Company may finally carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

For the purpose of this clause, the term "Affiliate" means any company of the Procter & Gamble group as well as any company in which a company of the Procter & Gamble group holds, either directly or by way of control, a significant participation."

Third resolution:

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation, with effect as at 1st July 2009, of Mr. Roger PATTON, as director of the Company.

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation, with effect as at 1st July 2009, of Ms Ellena MORRISOVA, as statutory auditor of the Company.

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to appoint as statutory auditor of the Company, with effect as at 1st July 2009 and for a period ending at the general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 30 June 2014, "Deloitte S.A.", having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 67895.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, inscrite au Registre de commerce de Genève sous le numéro CH-170-3007610-6,

ici représentée par Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de la société "Procter & Gamble Financial Services S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122 755 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susvisé, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 février 2007, numéro 206. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susvisé, le 10 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 avril 2009, numéro 875.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social de la Société comme suit:

"La Société a pour objet de fournir à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) tous services de gestion financière y compris, mais sans y être limité, la gestion de trésorerie, la gestion de devises et la gestion de risques en matière de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société pourra également fournir toute assistance financière à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) y compris, mais sans y être limité, par l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, de levée de financement, de levée d'investissements et de levée de prêts auprès d'institutions financières et autres.

La Société pourra encore emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions, de titres de créances, de billet à ordre ou tous autres instruments similaires et conclure tous contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif.

La Société pourra enfin exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Pour les besoins de la présente clause, le terme "Affilié" désigne toute société du groupe Procter & Gamble ainsi que toute société dans laquelle une société du groupe Procter et Gamble détient, directement ou indirectement, une participation significative."

Ce changement d'objet social prendra effet au jour de la publication de l'acte notarié au journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), laquelle doit avoir lieu le 1^{er} juillet 2009, relatif à l'approbation de la fusion entre Société, en tant que société absorbante et une filiale détenue à hauteur de 100% par la Société, Procter & Gamble Financial Services Limited, une private company limited by shares constituée et régie par le droit irlandais, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Irlande, inscrite sous le numéro 218616 au registre des sociétés Irlandais, en tant que société absorbée (ci-après la "Date d'Effet").

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de la Société est modifié avec effet à la Date d'Effet et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet de fournir à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) tous services de gestion financière y compris, mais sans y être limité, la gestion de trésorerie, la gestion de devises et la gestion de risques en matière de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société pourra également fournir toute assistance financière à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) y compris, mais sans y être limité, par l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, de levée de financement, de levée d'investissements et de levée de prêts auprès d'institutions financières et autres.

La Société pourra encore emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions, de titres de créances, de billet à ordre ou tous autres instruments similaires et conclure tous contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif.

La Société pourra enfin exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Pour les besoins de la présente clause, le terme "Affilié" désigne toute société du groupe Procter & Gamble ainsi que toute société dans laquelle une société du groupe Procter et Gamble détient, directement ou indirectement, une participation significative."

Troisième résolution:

L'actionnaire unique prend acte de la démission, avec effet au 1^{er} juillet 2009, de Monsieur Roger PATTON, en tant qu'administrateur de la Société.

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique prend acte de la démission, avec effet au 1^{er} juillet 2009, de Madame Ellena MORRISOVA, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Cinquième résolution:

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2009 et pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014, "Deloitte S.A.", ayant son siège social 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67895.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la demande de la partie comparante précitée le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et ledit acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et résidence, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. MOUTON, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081956/239/169.

(090097483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.670.

—
*Extrait des résolutions adoptées
par les actionnaires de la société en date du 23 mars 2009*

- La démission de Mr. Tyler Vance Piercy, 2809 Ardsley Dr. Orlando Florida 32804, USA et la démission de Mr. Alwyn Jacobus de Lange, 1 Ul. Zielna, Blizne Laszczynskiego, Poland en tant qu'administrateurs de la personne morale de droit étranger dénommée Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, ont été acceptées, avec effet au 23 mars 2009.

- Mr. Jefferson Rich Voss, demeurant à 550 Jefferson Street Oakland Florida 34760, USA et Mr. Marek Piwek, demeurant à Konrada I 14, 67-200 Glogów, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la personne morale de droit étranger dénommée Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet au 23 mars 2009.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009081910/22.

(090097208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 10 juin 2009 a adopté la résolution suivante:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période de un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081879/14.

(090096404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 23.600.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.608.

In the year two thousand and nine on the twenty-fifth day of June.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AIPP Asia Select, a fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Aberdeen Indirect Property Investments S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B. 125.489 here represented by Cora Maglo, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 June 2009.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on November 8th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C 2889 of 12 December 2007, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B. 133.608 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 15 May 2009 of the merger project in the Mémorial number 1013 page 48586, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger project.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Ernst & Young ("Ernst & Young"), a Luxembourg société anonyme with registered office at 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register under number B 47771, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 11 March 2009, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of the articles of association (the "Articles") of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the merger of AIPP Asia Soparfi S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register under number B 133607 (hereinafter referred to as "Absorbing Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserve, to the Absorbing Company.

The Sole Shareholder notes that the merger project was executed by the board of managers of the Company and of the Absorbing Company on 28 April 2009 and was published in the Memorial number 1013 page 48586 of 15 May 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger project of the Company as published in the Memorial number 1013 page 48586 of 15 May 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger by the transfer, following the dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company and the conditions of issue of the new shares to the Sole Shareholder, all in accordance with the exchange ratio mentioned in the merger project published in the Memorial number 1013 page 48586 of 15 May 2009.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from the date of the present deed, 25 June 2009 (the "Effective Date").

The new shares of the Absorbing Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

The shareholders' register of the Absorbing Company will be updated in order to reflect the shares issued to the shareholders of the Company in the framework of the merger.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer to the Absorbing Company any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company following the dissolution without liquidation of the Company, in consideration of the issue by the Absorbing Company to the Sole Shareholder of the Company of two thousand three hundred sixty (2,360) shares of a par value of JPY 10,000.- (ten thousand Japanese Yen) each, issued together with a share premium of an aggregate amount of JPY 2,000.- (two thousand Japanese Yen).

According to article 266 of the 1915 Law, Ernst & Young, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 11 March 2009 and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger project and share exchange ratio being 1 (one) share of the Absorbing Company in exchange for 1 (one) share of the Company.

The following was stated in the Ernst & Young report:

"Based on the above-described limited control procedures performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the exchange ratios calculated and noted in Appendix 1 was not reasonable and that the evaluation method adopted in order to determine the share exchange ratio is not appropriate."

The report is annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder states and resolves that without prejudice of the approval of the merger project by the Absorbing Company, the Company will be dissolved without liquidation and will cease to exist pursuant to article 274 of the 1915 Law from the day of the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from the Effective Date without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Discharge is granted to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate until today.

65924

Statements

The undersigned notary states the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the merger project.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant le soussigné Maître Carlo Wersandt, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

AIPP Asia Select, un fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois ("Associé Unique"), ici représenté par Aberdeen Indirect Property Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 125.489, ici représentée par Cora Maglo, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juin 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique d'AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C 2889 du 12 décembre 2007, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre sous le numéro B 133.608 (la "Société").

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 15 mai 2009 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1013 page 48586, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Ernst & Young ("Ernst & Young"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 47771, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 11 mars 2009, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément aux articles des statuts (les "Statuts") de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de fusion relatif à la fusion d'AIPP Asia Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre sous le numéro B 133.607 (ci-après la "Société Absorbante") avec la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exception, ni réserve, à la Société Absorbante.

L'Associé Unique constate que le projet de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et de la Société Absorbante le 28 avril 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1013 page 48586 en date du 15 mai 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1013 page 48586 en date du 15 mai 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception, ni réserve.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion par le transfert, suivant dissolution sans liquidation, de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales à l'Associé Unique, conformément au rapport d'échange mentionné dans le projet de fusion tel que publié au Mémorial numéro 1013 page 48586 en date du 15 mai 2009.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir de la date du présent acte, le 25 juin 2009 (la "Date Effective").

Les nouvelles parts sociales de la Société Absorbante donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société Absorbante à partir de la Date Effective.

Le registre des associés de la Société Absorbante sera mis à jour afin de refléter les parts sociales émises aux associés de la Société dans le cadre de la fusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer à la Société Absorbante tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société suite à la dissolution sans liquidation de la Société, en considération de l'émission par la Société Absorbante à l'Associé Unique de deux mille trois cent soixante (2.360) parts sociales d'une valeur nominale de JPY 10.000,- (dix mille Yen Japonais) chacune, émises avec une prime d'émission globale de JPY 2.000,- (deux mille Yen Japonais).

Conformément à l'article 266 de la Loi de 1915, Ernst & Young, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société du 11 mars 2009 et conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans son rapport écrit son projet de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 1 (une) part sociale de la Société Absorbante en échange de 1 (une) part sociale de la Société.

Le rapport d'Ernst & Young a établi que:

"Sur la base des procédures de contrôle décrites auparavant qui ont été effectuées, aucun élément n'a attiré notre attention qui nous porterait à croire que la valeur du rapport d'échange calculé et noté dans l'annexe 1 ne présente pas un caractère raisonnable et que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates"

Le rapport est annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique note et décide que, sans préjudice de l'approbation du projet de fusion par la Société Absorbante, la Société sera dissoute sans liquidation et cessera d'exister conformément à l'article 274 de la Loi de 1915 à partir du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique note que la fusion prend effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir de la Date Effective sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 concernant les effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Constatation

Le notaire soussigné constate l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société Absorbante et la Société, et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à mille six cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

SUR QUOI le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire pré-mentionné a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Cora Maglo, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. LAC/2009/25145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009081842/9127/202.

(090097725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Realvir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 91.704.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société REALVIR SA qui s'est tenue en date du 8 Juin 2009 que:

1. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand Rue L-1660 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de Mademoiselle Nadine HIRTZ démissionnaire.

2. Mademoiselle Eleonore PAULY, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommé en tant que quatrième Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009081900/20.

(090096579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Medicine In a Bottle S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.421.

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

la société anonyme de droit luxembourgeois PALOMINO S.A., établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B77.010.

ici représentée par Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, demeurant à Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la société et en vertu d'un mandat conféré par le conseil d'administration en date du 16 février 2009.

Laquelle comparante et porteur de procuration a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MEDICINE IN A BOTTLE S.à r.l., R.C.S. Numéro B140421, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 2000 du 18 août 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) par la création et l'émission de mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Souscription et libération des mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales nouvelles.

2. Entérinement du rapport d'expertise de Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises luxembourgeois inscrit au tableau des réviseurs d'entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, quant à l'apport en capital;

3. Transformation de la Société à Responsabilité Limitée en une Société Anonyme avec effet à partir du jour de signature de l'acte notarié.

4. Refonte complète des statuts de la Société.

5. Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

6. Divers.

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) par la création et l'émission de mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, avec attribution des dites parts sociales à l'associé unique, souscripteur qui les a libérées.

Le notaire instrumentant confirme que le capital initial de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) a été versé à la Société lors de constitution de celle-ci et existe toujours ce qui est prouvé au notaire instrumentant par un rapport d'expertise plus amplement décrit ci-après, et que la somme de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500.-) constitutive de l'augmentation du capital social de ce jour a été mise à la libre disposition de la Société, suivant certificat bancaire.

Rapport d'expertise

Les apports en nature précités ont été examinés conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises/expert-comptable et associé gérant au sein de la société ALTER AUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Membre de Kreston International, dans un rapport daté du 12 juin 2009 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, et dont la conclusion est libellée comme suit:

"La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sous réserve de l'augmentation de capital en numéraire d'EUR 18.500,00, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net n'est pas inférieur au capital social d'EUR 31.000,00.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans accord préalable écrit."

Deuxième résolution

L'associée unique prend acte de l'expertise du réviseur Monsieur Bruno ABBATE en date du 12 juin 2009 et décide de l'entériner.

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer la forme juridique de la société à responsabilité limitée MEDICINE IN A BOTTLE S.à r.l. en une Société Anonyme et de convertir les trois mille cent (3.100) parts sociales existantes en actions de capital d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination MEDICINE IN A BOTTLE S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social:

- a) le développement de la vente et du marché de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques,
- b) la vente en gros et en détail, l'importation, l'exportation sous toutes formes de vente au Luxembourg et à l'étranger, aussi par correspondance, télémarketing, par internet, etc.

La Société pourra exercer toute activité connexe à l'objet social, accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières qui seront considérées nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La Société pourra aussi prendre et donner en gestion, fermage, représentation, concession, participer à des consortiums, soit sur le territoire national qu'à l'étranger.

La Société peut accomplir tout acte utile pour la réalisation de l'objet social, ainsi entre autres:

- acheter et vendre, aussi à l'étranger, les marchandises et les services traités; se servir de la collaboration promotionnelle et technique de professionnels experts du secteur et de ceux qui ont des compétences spécifiques et qui peuvent favoriser l'accomplissement des buts de l'entreprise;
- participer aux regroupements d'entreprises;
- prendre participations et intéressements en sociétés et entreprises;
- accorder des fidéjussions, avals et garanties réelles, aussi pour garantir des dettes de tiers;
- acquérir et concéder des licences et/ou sous licences pour l'exploitation de brevets industriels, know-how, et technologies réservées.

La Société peut, à côté de toutes ces autres opérations par tous moyens acquérir, vendre ou détenir, louer ou sous-louer, hypothéquer ou de toute autre manière utiliser ou disposer de tout bien immobilier sis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, comme la Société peut également exercer ces activités par l'intermédiaire ou en conjonction avec des succursales ou des sociétés filiales, même des entreprises non dépendantes avec lesquelles elle est en relation de travail ou de coopération conventionnelle.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

La Société peut prendre en outre des participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et leur fournir toutes aides et assistances techniques, économiques et financières aux sociétés auxquelles elle s'intéresse.

En plus, elle peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou dans lesquelles elle a pris des participations, ainsi que même à des tiers, le cas échéant, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, étant précisé qu'elle peut emprunter par émission d'instruments financiers ou d'obligations, ou s'endetter autrement dans le but d'étendre ses assistances financières dans le domaine de toutes ces activités qui sont comprises dans son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Pour le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil peut être composé d'une seule personne, actionnaire ou non.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans le cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire constate que les conditions des articles 26, 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies, le rapport prévu par l'article 26-1 ayant été soumis par Alter Audit S.àrl, réviseur d'entreprise, membre de l'institut des réviseurs d'entreprises."

Cinquième résolution

L'associée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui de commissaire à un.

1) sont appelés avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs:

a) Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

b) Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, né le 7 décembre 1966 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

c) Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, née le 25 avril 1981 à Laxou (France), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

2) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prennent fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ trois mille six cents euros (EUR 3.600.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire de par leur prénom, nom, demeure et profession, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2009. LAC/2009/23710. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009081867/5770/196.

(090097640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Lesange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.138.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before Us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) LESANGE S.A., with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B 50.138, incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th of January 1995, published in the Mémorial C number 232 of the 29th of May 1995, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary:

- on the 7th of September 1995, published in the Mémorial C number 623 of the 7th of December 1995;
- on the 9th of April 1996, published in the Mémorial C number 357 of the 25th of July 1996.

The meeting is opened by Mr. Claude CRAUSER, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Sandra MARTEAUX, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Valérie FISSON, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Statement that the company has only one sole shareholder.
- 2.- Complete reorganization of the articles of incorporation of the company without changing the purpose of the company.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the company has actually only one sole shareholder.

Second resolution

The meeting decides a complete reorganization of the articles of incorporation of the company without changing the purpose of the company and to give them the following wording:

"ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of LESANGE S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the management and the development of its investments in real estate, as well as the acquisition, sale, control and brokerage of real estate.

The company's further objects are, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, all industrial, commercial, financial operations, movable or immovable, directly or indirectly relating to the development, the management, and the financing, in any form whatsoever, of all enterprises and companies having as purpose all activities, in any form whatsoever, as well as the management and development, permanently or temporary, of the portfolio created thereby.

The company may participate by all means in any business, enterprises or companies, with a purpose clause identical, similar or related, and may render them every assistance.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two million five hundred and nine thousand nine hundred and twenty-one Euro ninety-four Cents (EUR 2,509,921.94.-) divided into one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) shares without indication of the nominal value.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the holder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held at the registered office or such other place as specified in the convening notices on the second Friday of June at 02.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LESANGE S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 50.138, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 232 du 29 mai 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 7 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 623 du 7 décembre 1995;
- en date du 9 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 357 du 25 juillet 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude CRAUSER, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, qui désigne comme secrétaire Madame Sandra MARTEAUX, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie FISSON, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire.

2.- Refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social et de leur donner la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de LESANGE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'administration et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que l'achat, la vente, la gestion et le courtage d'immeubles.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La société peut s'intéresser à toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent neuf mille neuf cent vingt et un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.509.921,94.-) représenté par cent et un mille deux cent cinquante (101.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CRAUSER - MARTEAUX - FISSON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2009. Relation GRE/2009/2066. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009074811/231/346.

(090088695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Security Capital European Realty Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.229.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.388.

Following the annual general meeting of shareholders of the Company held on 11 June 2009, It has been decided to reappoint Kyrill Turchaninov, as manager of the Company.

The terms of its appointment will lapse at the next annual general meeting convened to approve the accounts in respect of the financial year which will end on 31 December 2009.

Henceforth, the board of managers of the Company is comprised as follows:

- Kyrill Turchaninov
- Bradley Trotter
- Francois Trausch.

The Company Is bound by the individual signature of any one manager.

On behalf of Security Capital European Realty Management S.a r.l.

Kyrill Turchaninov

Manager

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 11 juin 2009, il a été décidé de renommer Kyrill Turchaninov en tant que gérant de la Société.

Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire convoquée en vue de l'approbation des comptes relatifs à l'année fiscale venant à terme le 31 décembre 2009.

Dès lors, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

- Kyrill Turchaninov
- Bradley Trotter
- François Trausch.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour Security Capital European Realty Management S.à r.l.

Kyrill Turchaninov

Gérant

Référence de publication: 2009078478/32.

(090092972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 4 juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires accepte la démission de Monsieur Mats HÅKANSSON, comme administrateur avec effet le 4 juin 2009 et de Monsieur Marcus SULLMANN comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 4 juin 2009.

2) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires décide de nommer Monsieur Magnus FRISTEDT, domicilié à: 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg, comme administrateur et administrateur délégué avec effet le 4 juin 2009 et Madame Anna SÖDERLUND, domicilié à: 1, rue Nicolas Welter, L - 2470 Luxembourg, comme administrateur avec effet le 4 juin 2009.

3) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Andrew DRINKWATER comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Compagnie des Mines et Métaux S.A.

Andrew Drinkwater

Administrateur

Référence de publication: 2009082402/25.

(090097765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

UL Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.832.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent USELDINGER, dirigeant de sociétés, né le 3 novembre 1971 à Orléans, France, de nationalité française, demeurant au 171 Berkely Tower, 48 Westferry circus Canary Wharf, à E148RP UK Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 11 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société anonyme (la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "UL HOLDINGS S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet.

1) La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils peuvent être divisés en deux catégories: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie, lettre remise en mains propres contre décharge ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut

être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie, lettre remise en mains propres contre décharge ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, lettre remise en mains propres contre décharge ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer.. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont prises par voie de procès-verbaux.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de septembre à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, ou par lettre remise en mains propres contre décharge, à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à une réunion de l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 avril 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription

Toutes les actions sont souscrites à l'instant même par Monsieur Laurent USELDINGER, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, et sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique fixe le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Laurent USELDINGER, né le 3 novembre 1971 à Orléans (F-45000), France, de nationalité française, demeurant au 171 Berkely Tower, 48 Westferry circus Canary Wharf, à E148RP Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1949 à Ettelbrück, demeurant L-5960 Itzig 92, rue de l'Horizon;
- COSAFIN S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET, né le 7 mars 1941 à Lyon, France, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 30 avril 2010.

Deuxième résolution

Est nommée comme commissaire la société FIDUCIAIRE HRT ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213.

Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 30 avril 2010.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BONNIER, et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2009. LAC / 2009 / 19968. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082972/7241/299.

(090098545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 146.788.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Régis NOËL, expert comptable, né à Saint-Mard (Belgique), le 16 juin 1971, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange

2.- La société "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange agissant en sa qualité de seul et unique gérant de ladite société avec pouvoir de seule signature.

Lesquelles parties comparantes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de gestion et d'organisation administrative ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Régis NOËL, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- La société "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.", prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, commune de Walferdange.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Régis NOËL, expert comptable, né à Saint-Mard (Belgique), le 16 juin 1971, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange;

b) Gérant administratif:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

Vis-à-vis des tiers la société est toujours et valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe de deux (2) gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. NOËL, J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6879. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081007/239/130.

(090096919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

LaSalle UK Property Company III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 532.300,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 851, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund (in liquidation), a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr Raphaël Poncelet, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 3, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LaSalle UK Property Company III S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company ("société à responsabilité limitée") with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107 841, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 944 on 26 September 2005, which has been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 12 December 2008, published in the Mémorial, number 497 of 6 March 2009, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder approves that the Company repurchases all the shares of Class G, i.e. the two thousand and thirteen (2,013) shares of class G having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of forty thousand two hundred and sixty Pounds (GBP 40,260.-), in order to bring it from its current amount of five hundred seventy-two thousand five hundred and sixty Pounds (GBP 572,560.-) to an amount of five hundred thirty-two thousand three hundred Pounds (GBP 532,300.-), through the cancellation of two thousand and thirteen (2,013) shares of class G having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-) each, which have all been previously acquired by the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at five hundred thirty-two thousand three hundred Pounds (GBP 532,300.-) represented by twenty-six thousand six hundred and fifteen (26,615) shares of a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:

- Five hundred and one (501) shares of Class A. The shares of Class A do not have any exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of a property;

- Four thousand six hundred and seventy-two (4,672) shares of Class B. The shares of Class B have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at Kingsgate, 1 King Edward Road, Brentwood in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- Four thousand one hundred and twenty-six (4,126) shares of Class C. The shares of Class C have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 150/152 Bath Road, Maidenhead, Berkshire in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- Three thousand one hundred and twenty-five (3,125) shares of Class D. The shares of Class D have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at Edward Billington Unit, Europa Way, Ipswich, Suffolk, in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- Two thousand nine hundred and thirty-three (2,933) shares of Class E. The shares of Class E have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the subscribed shares in the Fund LaSalle UK Garden Centre Fund, in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- Seven thousand four hundred and three (7,403) shares of Class F. The shares of Class F have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property Fishers Hotel, 75-79 Atholl Road, Pitlochry, Perthshire, in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- One thousand one hundred and eighty (1,180) shares of Class H. The shares of Class H have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at l'Ecole des Petits, 2 Hazelbury Road, Fulham SW6 2NB, in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- Two thousand six hundred and seventy-five (2,675) shares of Class I. The shares of Class I have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at l'Ecole des Petits, Trott Street, Battersea, SW11 3 DS, in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 851, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund (en liquidation), un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de LaSalle UK Property Company III S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 841, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial"), numéro 944, du 26 septembre 2005, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 497 du 6 mars 2009, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve le rachat par la Société de toutes les parts sociales de catégorie G, c'est-à-dire deux mille treize (2.013) parts sociales de catégorie G, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante mille deux cent soixante Livres Sterling (GBP 40.260,-), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent soixante-douze mille cinq cent soixante Livres Sterling (GBP 572.560,-) à un montant de cinq cent trente-deux mille trois cents Livres Sterling (GBP 532.300,-), par l'annulation de deux mille treize (2.013) parts sociales de la catégorie G, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, lesquelles ont toutes été acquises préalablement par la Société.

Troisième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-deux mille trois cents Livres Sterling (GBP 532.300,-) représenté par vingt-six mille six cent quinze (26.615) parts sociales d'une valeur de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:

- Cinq cent et une (501) parts de la catégorie A. Les parts de la catégorie A n'ont aucun droit exclusif d'obtenir tout du produit net de cession d'une propriété;
- Quatre mille six cent soixante-douze (4.672) parts de la catégorie B. Les parts de la catégorie B ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Kingsgate, 1 King Edward Road, Brentwood conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Quatre mille cent vingt-six (4.126) parts de la catégorie C. Les parts de la catégorie C ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 150/152 Bath Road, Maidenhead, Berkshire conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts de la catégorie D. Les parts de la catégorie D ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Edward Billington Unit, Europa Way, Ipswich, Suffolk conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Deux mille neuf cent trente-trois (2.933) parts de la catégorie E. Les parts de la catégorie E ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession des parts souscrites dans le fond LaSalle UK Garden Centre Fund conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Sept mille quatre cent trois (7.403) parts de la catégorie F. Les parts de la catégorie F ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété Fishers Hotel, 75-79 Atholl Road, Pitlochry, Perthshire conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

- Mille cent quatre-vingts (1.180) parts de la catégorie H. Les parts de la catégorie H ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à l'Ecole des Petits, 2 Hazelbury Road, Fulham SW6 2NB conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

- Deux mille six cent soixante-quinze (2.675) parts de la catégorie I. Les parts de la catégorie I ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à l'Ecole des Petits, Trott Street, Battersea, SW11 3 DS conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22946. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009081135/242/150.

(090096636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.214.575.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081200/11.

(090096773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

IKANO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.843.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 4 juin 2009

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur et Administrateur-Délégué, adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Peter Arras Feodor KAMPRAD, Administrateur, adresse professionnelle en Belgique, 19, Weiveldlaan, B-1930 Zaventem

Hans Jonas Ingvar KAMPRAD, Administrateur, adresse professionnelle au Royaume-Uni, 42-46, Princelet Street, E1 5LP London

Niklas Achim Mathias KAMPRAD, Administrateur, adresse professionnelle en Danemark, 15, Mårkærvej, DK-2630 Tåstrup

Per Åke LUDVIGSSON, Administrateur, adresse professionnelle au Luxembourg, 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

Håkan Waldemar THYLÉN, Administrateur, adresse professionnelle en Suède, 10, Hjortnäs vägen, S-793 31 Leksand

Björn Neville Philip BAYLEY, Administrateur, adresse professionnelle aux Etats-Unis, 13463 NE 36th Street, WA 98005 Bellevue, Washington

Hans Per Henrik KARLSSON, Administrateur, adresse professionnelle en Suède, 13, Birger Jarlsgaten, S-111 45 Stockholm

Réviseur d'entreprises

KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ikano Holding S.A.

Birger Lund

Administrateur

Référence de publication: 2009081408/33.

(090096718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Made in Spain, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg F 7.999.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Monsieur Jose C. GARCIA DE CASTRO, commerçant de nationalité espagnole, né le 25 novembre 1957 à Madrid (Espagne), demeurant à L-1651 LUXEMBOURG, 95, Av. Guillaume,

- Monsieur Miguel A. ANDREU DEL HIERRO, avocat de nationalité espagnole, né le 9 novembre 1954 à Madrid (Espagne), demeurant à L-1330 LUXEMBOURG, 40, Bd. G.-D. Charlotte,

se sont réunis pour créer une association sans but lucratif de droit luxembourgeois conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, régie par la loi et les présents statuts.

I. - Dénomination, Siège, Objet et Durée

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination de «Made in Spain».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-1651 Luxembourg, 95, Av. Guillaume. Il peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché par décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association a pour objet:

Le développement des relations sociales, touristiques, culturelles et de tout genre, principalement entre l'Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg, à travers, notamment, de l'organisation, participation, ou inclusion dans des foires, salons, expositions, conférences, missions commerciales, études et prospections de marchés et/ou toute autre activité permettant d'accomplir et développer les buts ci-haut exposés.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire et s'affilier à des organisations qui poursuivent totalement ou partiellement un but analogue.

L'association peut créer des archives se rapportant aux buts indiqués ainsi qu'une liste des membres.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. - Membres, Admission et Démission, Cotisation

Art. 5. Le nombre des membres n'est pas limité; le nombre minimum est fixé à deux. Peuvent devenir membres toutes les personnes physiques et/ou juridiques qui se déclarent d'accord avec les présents statuts sans distinction de leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, qui sont agréées par le conseil d'administration et qui paient la cotisation annuelle.

Art. 6.

1/ L'association se compose:

De membres fondateurs, des membres actifs et de membres d'honneur.

2/ Sont admissibles comme membres fondateurs les personnes physiques ou morales ayant permis la création de l'association ou qui en permettent le développement et la réalisation de son objet social.

3/ Sont admissibles comme membres actifs les personnes physiques ou morales qui entendent participer directement à la vie de l'association et qui acceptent de verser la cotisation prévue à l'article 5 des présents statuts.

4/ Sont admissibles comme membres d'honneur toute personne physique ou morale s'intéressant au développement des activités de l'association. Les membres d'honneur, après avoir été élus par le conseil d'administration par majorité simple, ne sont pas tenus au paiement d'une quelconque cotisation.

Art. 7. La personne qui désire devenir membre actif de l'association en fait la demande par écrit au conseil d'administration qui en décide.

Le conseil d'administration peut nommer membres d'honneur toute personne physique ou morale ayant rendu des services ou fait des dons à l'association. Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

a) par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation ou la condamnation ferme devant les tribunaux pénaux,

b) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale par majorité simple, pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs est fixé chaque année par l'assemblée générale. Il ne pourra dépasser 250 euros.

III. - Année sociale, Administration

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Exceptionnellement l'année sociale de l'année de fondation commencera le jour de la constitution de l'association et finira le 31 décembre de cette même année.

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins et de sept au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité simple des voix, parmi ceux qui sont membres actifs.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur, doivent parvenir au président au moins une semaine avant l'assemblée générale. Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité, chaque fois que le nombre de candidats est insuffisant, jusqu'à concurrence du maximum des mandats vacants.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans; ses membres sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement, par simple cooptation, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Les membres du conseil d'administration, désignent entre eux leur bureau, composé d'un président, un vice-président et/ou un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'association et préside les réunions du conseil.

Les documents qui engagent la responsabilité de l'Association doivent être signés par le président, lequel dispose du pouvoir d'engager l'association par sa seule signature.

Le secrétaire est chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances du conseil et de l'assemblée générale. Il présente à fin d'approbation, le rapport d'activité de l'association à l'assemblée générale annuelle.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à la rentrée des recettes et au paiement des dépenses, et en rend compte au conseil dans sa prochaine réunion. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes et le bilan au conseil d'administration qui les soumet à l'assemblée générale à fin d'approbation et de décharge. L'année comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, et au moins une fois par trimestre sur convocation de son président, ou d'un autre membre du conseil.

Le conseil d'administration peut admettre à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association, et délibère valablement sur les sujets portés à l'ordre du jour si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité relative des voix, en cas de partage égal, la voix du président est prépondérante.

Le conseil gère les affaires de l'association. Il peut acquérir des biens et accepter des legs.

Le conseil peut charger la création des commissions à des membres individuels pour des missions spécifiques, notamment quant à la composition des programmes et l'organisation des manifestations.

Les charges au sein du conseil sont honorifiques, et ne donnent droit à aucune rémunération. Toutefois les frais causés dans l'intérêt de l'association, sont respectivement remboursés ou avancés aux intéressés sur justification écrite à comptabiliser après approbation du trésorier. Les décisions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale.

Art. 15. Le conseil d'administration peut charger son bureau de l'expédition des affaires courantes. Il désigne les personnes, dont les signatures données en accord avec le conseil d'administration, engagent valablement l'association envers les tiers.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Le conseil d'administration la convoque, au moins 21 jours à l'avance, par écrit postal, par email ou par fax comportant l'ordre du jour; l'avis écrit est à adresser aux membres au moins 21 jours avant la date retenue pour la réunion.

IV. - Assemblées générales

Art. 16. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires;
- b) l'approbation des budgets et comptes, la fixation de la cotisation annuelle;
- c) l'exclusion d'associés;
- d) les modifications des statuts;
- e) la dissolution volontaire de l'association et l'affectation de son patrimoine;
- f) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration;
- g) L'assemblée approuve ou modifie les différents projets d'activités qui sont présentés par le conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an, dans le premier trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

L'assemblée générale est informée des activités passées, prend des résolutions concernant le programme de l'association et les membres du conseil d'administration, selon les modalités énoncées plus bas, se prononce sur la modification des statuts et décide de la dissolution de l'association.

Art. 18. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

A la suite d'une demande écrite de la part d'un tiers des membres actifs, le conseil d'administration doit, dans le délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 19. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des associés au moins 21 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 20. L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres actifs présents, et/ou représentés, et ses décisions sont pris à la majorité absolue des voix émises, sauf dans le cas où la loi le prévoit autrement.

En cas de parité de voix, celle du président de l'association est prépondérante.

Le bureau de l'assemblée générale est celui du conseil d'administration.

Art. 21. Toute réunion de l'assemblée générale, fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou de son remplaçant, et du secrétaire. Ce procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'association et les tiers pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier du siège social.

V. - Budget et Comptes

Art. 22. Les ressources de l'association se composent entre autres:

- a) des cotisations de ses membres,
- b) de dons et de legs,
- c) de subventions,
- d) autres.

Art. 23. Chaque année, à la date du 31 décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale fait contrôler les comptes par deux membres de l'association ou éventuellement par un commissaire aux comptes prénommé, qui doivent approuver le budget.

Les décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par écrit.

VI. - Dispositions générales

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif sera attribué à une œuvre poursuivant des buts similaires à ceux énoncés à l'article 3 des présents statuts, conformément à la loi du 21 avril 1928, concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Art. 25. Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2009081518/142.

(090097247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Financière Privée Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.839.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081077/10.

(090097004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Energie Investissements Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.919.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081078/10.

(090097005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Spartiax Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081149/10.

(090096844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

Le bilan de la Corporation Financière Européenne S.A. au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.05.08.

CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE

M. AMATO

Administrateur

Référence de publication: 2009081029/14.

(090097006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Administration and Finance Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.920.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081080/10.

(090097008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.
